



Refus de NATURALISATION comment contester?

Par **pitpout**, le **24/06/2014** à **15:33**

Bonjour a tous
je viens de recevoir un courrier de la préfecture, suite a une demande de naturalisation qui m'a été refusée. j'avais fait une demande en tant que conjointe de français, il s'avère qu'avant la réponse a ma demande de naturalisation Monsieur mon ex a décidé de quitter la maison a ce jour on est plus ensemble d'où le refus, sachant que nous avons deux enfants qui sont eux français. que dois-je faire? Merci a tous.

Par **aguesseau**, le **25/06/2014** à **21:41**

bjr, dans votre situation, dans la liste des pièces à fournir, il est demandé :
Attestation sur l'honneur des 2 époux certifiant qu'à la date de cette déclaration, la communauté de vie tant affective que matérielle, n'a pas cessé entre eux depuis le mariage. Cette attestation est établie sur un modèle remis par la préfecture ou le consulat. Les époux doivent se déplacer en personne et la signer ensemble, devant les services préfectoraux ou consulaires, le jour de la souscription de la déclaration.
Tous documents justificatifs récents et concordants sur la communauté de vie entre les époux : notamment la copie intégrale de l'acte de naissance des enfants nés avant ou après le mariage et établissant la filiation à l'égard des 2 conjoints, un avis d'imposition fiscal conjoint, un acte d'achat d'un logement en commun, un contrat de bail conjoint et la dernière quittance de loyer au nom des 2 époux, une attestation d'un compte bancaire joint en activité...
comme dans votre cas, la vie commune a cessé, vous ne pouvez pas obtenir la nationalité française comme conjoint de français.